



Sarah AUSSEIL

Présidente

2, impasse Roumieu

30127 BELLEGARDE

06 20 47 61 88

sarah.ausseil@wanadoo.fr

www.pronatura-france.fr

Objet : Alerte sur une immense perte de biodiversité/Réitération de demande d'entretien avec la Fédération ProNaturA France / Solutions proposées.

Bellegarde le 8 octobre 2023

Madame la Secrétaire d'État,

La Fédération ProNaturA-France compte, depuis plus de vingt ans, plus de 300 000 particuliers, éleveurs de races à faible effectif, de loisir, de conservation notamment, professionnels ou amateurs. Rassemblés en plus de 3 500 associations, ils sauvegardent de la disparition beaucoup d'espèces et races locales, domestiques ou non domestiques, représentant tous les taxons : bovins, ovins et autres animaux de ferme (Races de France est membre de ProNaturA) reptiles, volailles (avec la Fédération Française des Volailles - FFV) sans oublier les poissons et invertébrés aquatiques (Fédération Française d'Aquariophilie - FFA) ainsi que les chiens et chats avec la Société Centrale Canine (SCC) et le Livre officiel des origines félines (LOOF).

Nous sommes donc la première **société de protection animale de France**, et défendons à travers chaque adhérent, parfois seul éleveur d'une race ou variété donnée, la biodiversité française.

Nos associations partenaires forment leurs adhérents à la bientraitance de leurs animaux. Nous sommes d'ailleurs reconnus d'intérêt général, membre du Centre national de référence pour le bien-être animal (CNR BEA) de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPAV) du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont reconnu officiellement le rôle majeur des particuliers dans la sauvegarde de la biodiversité des animaux de ferme et de basse-cour domestiques et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a également reconnu leur rôle majeur dans la sauvegarde ex situ des animaux non domestiques.

Nous avons été reçus en juillet dernier par Madame Corinne VIGNON, Présidente du groupe de travail « bien-être animal » de l'Assemblée Nationale, qui nous a écouté et assuré n'avoir rien contre les activités d'élevage. Elle nous a recommandé votre contact.

Nous avons sollicité de votre part un entretien dès votre prise de fonctions en juillet dernier puis rappelé, à plusieurs reprises votre Cabinet. Pendant ce temps, les médias mentionnaient vos entretiens avec différentes associations de protection animale dont un bon nombre compte nettement moins d'adhérents

que notre Fédération soit environ 2% de la population française alors que nous représentons 50 % de cette même population.

Nous tenons à rappeler que si nous n'avons que 300 à 400 000 adhérents à travers les différentes associations membres de notre Fédération, nous représentons un français sur deux possédant un ou plusieurs animaux de compagnie soit 33 millions de personnes. C'est à ces dernières, à qui, lentement mais sûrement on interdit progressivement, à travers diverses mesures, dont notamment les décrets d'application de la Loi du 30 novembre 2021 que vous avez en charge de prendre, la possession de plus en plus d'espèces et de races, les condamnant ainsi à disparaître.

Nous perdons chaque jour des variétés, des races, des espèces, abandonnées par des éleveurs découragés par les mesures qui sont prises.

Ce mouvement est hélas mondial : vous ne pouvez pas ignorer les chiffres donnés par ces organismes sérieux, et dont certains sont bien connus du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires :

- République française – Vie publique :
<https://www.vie-publique.fr/eclairage/271780-erosion-de-la-biodiversite-un-constat-alarmant>
- Office français de la biodiversité :
<https://www.ofb.gouv.fr/pourquoi-parler-de-biodiversite/la-biodiversite-en-danger>
- Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) :
<https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>
- O.N.U. :
<https://www.unep.org/fr/actualites-et-recits/communiquede-presse/rapport-de-lonu-la-diminution-des-forets-mondiales>
- Fonds mondial pour la nature (WWF) : Le rapport Planète vivante 2022 annonce 69% de perte de la biodiversité :
<https://www.wwf.fr/rapport-planete-vivante>

Et nous recevions fin septembre, soit plus de deux mois après votre prise de fonctions, une proposition de rendez-vous avec un Conseiller.

Cela appelle de notre part les commentaires suivants :

- Nous avons été reçus en novembre 2022 au ministère de la transition écologique : ce devait être par le Directeur de Cabinet, puis cela a été par un Conseiller qui nous a, certes, montré de l'intérêt mais les engagements n'ont pas été tenus.
- Nous avons ensuite demandé à être entendus, toujours à l'automne 2022, par les parlementaires, lors des auditions de l'Assemblée nationale visant à évaluer l'impact de cette loi à six mois. Nous avons été évincés de ces auditions, avec tous ceux que nous représentons

Les Français découvrent donc progressivement, à travers les clubs que nous représentons – 3 500 - la privation de libertés ou le retrait d'animaux, compagnons de vie, et cela se passe dans la douleur.

Il ne faut pas mésestimer la puissance de l'attachement des éleveurs français à leurs animaux et leur indignation à voir les privations qu'ils subissent dans cette passion.

C'est une activité souvent exercée par des gens modestes, des retraités par exemple. Rien d'élitiste, et certainement pas une source importante de revenus pour la plupart. Au contraire, une passion qui leur coûte cher, ne serait-ce que pour assurer le bien-être de leurs protégés.

En outre, cela aboutit actuellement, comme annoncé, à la perte régulière d'espèces, alors que votre ministère est censé défendre justement la biodiversité, dont la France était très riche jusqu'à ce jour.

Nous estimons que la situation est suffisamment grave pour vous être exposée en personne.

En effet, c'est vous, Madame El Haïri, la Ministre qui portez la responsabilité du futur du règne animal en France. C'est vous qui devrez répondre nominativement devant les générations futures des choix que vos services font actuellement.

Un grand nombre d'espèces de sous-espèces, de variétés, de races, domestiques ou non domestiques, ont été sauvées par l'action de nos membres, éleveurs, qui luttent, par tous les moyens dont ils disposent, contre leur extinction dans leur milieu naturel.

Après avoir pris connaissance du rapport « Planète vivante 2022 » du WWF annonçant 69% de perte de la biodiversité dans les années à venir, il n'est plus possible d'attendre.

ProNaturA France possède un Conseil scientifique et des experts qui ont travaillé en automne 2022 : ils ont proposé début 2023 des travaux scientifiquement menés et très précis qui pour le moment ne sont pas pris en compte.

En revanche, des décisions importantes sont en train d'être prises, et ceci, sans aucun fondement rationnel ou scientifique, au mépris du travail accompli. **Elles auront pour effet de diminuer encore le nombre d'espèces sauvegardées.**

Nous souhaitons donc vous alerter personnellement et de visu sur ce point.

Une fois informée de la situation dramatique actuelle, nous espérons que vous pourrez prendre les mesures qui s'imposent de façon sauver cette biodiversité en péril. **Nous avons des solutions et les moyens de les appliquer.**

Sachez que nous travaillons au niveau européen avec nos collègues de plus de onze pays européens, également défenseurs d'une biodiversité mise à mal depuis une dizaine d'année par un lobby animaliste qui ne représente que 2% des voix.

Nous vous ferons part de l'évolution de nos travaux, menés par de véritables experts européens et scientifiques de renom, chercheurs, vétérinaires etc., et non par des extrémistes radicaux.

Il vous appartiendra de décider ; mais nous vous prions de bien vouloir considérer que les activités d'un français sur deux, loisir ou passion de conservation, **ne sont ni violentes ni nuisibles**. Pourtant les mesures prises contre eux le sont. Les très nombreuses réglementations publiées dernièrement sont, notamment, contraires à de nombreux textes relatifs aux Droits de l'homme, inscrits dans notre Constitution.

La déclaration des Droits de l'Homme dispose en effet : « Article 5 »

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas. »

L'activité d'élevage ne nuit à personne. Bien au contraire, elle assure le maintien d'espèces qui contribuent à améliorer l'environnement et contribue au maintien de la biodiversité.

La déclaration des Droits de l'Homme dispose encore : « Article 4 »

« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. »

Encore une fois l'activité d'élevage ne nuit à personne. L'interdire n'a aucun fondement scientifique. Les mesures qui se mettent en place pour interdire de plus en plus sont donc contraires aux fondements juridiques de notre société.

Toujours la déclaration des Droits de l'Homme : « Article 17 »

« La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Priver les éleveurs de posséder certaines espèces qu'ils détiennent depuis plus de vingt ans parfois est contraire à cet article. Aucune nécessité publique n'est démontrée par des arguments scientifiques.

On peut aussi consulter les textes relatifs à la circulation des biens et leur vente pour faire apparaître l'illégalité de nombreuses mesures prises en rapport avec le droit commercial. Sans compter la perte de chiffre d'affaire pour les entreprises françaises liées à la sphère animale : alimentation etc. soit 5 milliards d'€ par an.

Si nous ne sommes pas entendus, nous envisageons :

- Une action devant les instances européennes et celles des Nations Unies, menée par des associations d'éleveurs de plus de onze pays. Elle sera entreprise pour remettre en cause la légalité des différents textes et procédures engagées.
- Une action vers la presse (différents médias et réseaux sociaux plus nos réseaux d'éleveurs) sera effectuée pour sensibiliser le grand public aux raisons de la perte de la biodiversité qui peut être évitée par l'élevage, et aux motifs des interdictions croissantes menées à l'encontre des éleveurs et de leurs manifestations. Nous n'hésiterons pas à désigner les responsables (politiques, parlementaires, acteurs locaux ...) de la disparition d'un patrimoine vivant que nous devons à nos enfants, et qui, lui, ne se renouvellera pas une fois éteint.

Dans l'attente de vous en entretenir, et restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, veuillez recevoir, Madame la Secrétaire d'État, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le Conseil d'administration de ProNaturA-France
Sarah AUSSEIL
Présidente

